



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Encore le spectre de la contrebande Une autre étude douteuse de l'AQDA

Montréal, le 26 juillet 2015 – La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dénonce la plus récente « étude » de mégots de l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA)¹, qui représente la plus récente offensive menée par le lobby pro-tabac contre l'interdiction du menthol. Plus précisément, l'industrie du tabac et ses alliés souhaitent faire exempter le menthol de l'interdiction des saveurs dans les produits du tabac, une mesure qui fait partie du **projet de loi 44** déposé en mai dernier par la **ministre déléguée à la santé publique, madame Lucie Charlebois**. Les gouvernements de la **Nouvelle-Écosse**², de l'**Ontario**³, de l'**Alberta**⁴, du **Nouveau-Brunswick**⁵ et de l'**Île-du-Prince-Édouard**⁶ ont également adopté ou s'apprêtent à adopter une loi interdisant toutes les saveurs, dont le menthol.

L'**AQDA** utilise sa nouvelle étude (soit la dernière d'une série datant de 2008 qui manifeste, comme celles du passé, de sérieux problèmes méthodologiques — voir le complément d'information plus bas) pour prétendre que « la contrebande de tabac persiste de plus belle au Québec », qu'elle « revient en force dans les écoles secondaires » et que « les cigarettes au menthol sont loin d'être aussi populaires que présumé chez les jeunes ».

D'abord, « *tous les estimés officiels disent que la contrebande est à la baisse depuis 2008, alors que le gouvernement du Québec a commencé à mettre en place des mesures de lutte à la contrebande et à investir des ressources financières et humaines. Selon le ministère des Finances, elle est passée de 30 % en 2009 à 14 % en 2011, et est demeuré stable depuis,* »⁷ explique **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition**.

Ensuite, « *Il est tout à fait faux de prétendre que la consommation de cigarettes au menthol n'est pas importante chez les jeunes. Les données sont claires à ce sujet. Alors que le menthol est utilisé par seulement une petite minorité de fumeurs adultes, soit au plus 1 fumeur sur 20, c'est le tiers des jeunes fumeurs au Québec qui consomme des cigarettes mentholées selon les enquêtes menées par des chercheurs indépendants auprès des jeunes. Cette proportion grimpe à la moitié pour les jeunes fumeurs réguliers. Il est plus que jamais évident que les cigarettes mentholées constituent un des plus importants produits d'initiation au tabagisme.* »

« *De plus, il n'y a aucune donnée ni étude crédible qui porte à croire que la contrebande augmenterait s'il n'y avait plus de produits mentholés ou autrement aromatisés. Au contraire, des études montrent que l'interdiction du menthol pousserait plutôt les fumeurs de cigarettes mentholées à arrêter de fumer, ou alors à changer de produit* », poursuit **D^{re} Bois**.

(Voir [Mythes et réalités concernant l'interdiction du menthol](#)⁸ pour prendre connaissance de ces études ainsi que de toutes nos réponses aux arguments avancés pour exempter le menthol.)

« Brandir la menace de la contrebande et commanditer des pseudo-études constituent des pratiques courantes de longue date de l'industrie du tabac et de ses alliés. Le thème de cette année de la Journée mondiale sans tabac de l'OMS cette année était justement l'exploitation de la contrebande par l'industrie du tabac⁹, notamment en tant qu'outil politique pour contrer les mesures antitabac.¹⁰ »

« Il est temps pour l'AQDA d'abandonner cette vieille hypothèse discréditée. Chaque fois que le gouvernement considère une nouvelle mesure sur le tabac — que ce soit l'interdiction des étalages, l'interdiction des cigarillos aromatisés, l'augmentation des taxes et maintenant l'interdiction des cigarettes mentholées —, l'AQDA s'y oppose en présageant une explosion de la contrebande, et chaque fois leur prédiction ne se réalise pas. Les trois plus récentes hausses de taxes, par exemple, étaient accompagnées d'incessantes prédictions alarmistes de l'AQDA au sujet de la contrebande. Or, comme d'habitude, aucune de leurs prédictions ne s'est concrétisée : au contraire, la contrebande a même baissé, » explique **la porte-parole**.

Pourquoi le menthol?

Depuis le dépôt du **projet de loi** de la **ministre Charlebois**, l'interdiction de l'aromatisation a fait l'objet d'une vaste campagne des commerçants de tabac pour faire exempter le menthol sur l'internet¹¹, dans les médias régionaux¹² et dans les dépanneurs¹³. **Imperial Tobacco**¹⁴, **l'AQDA**¹⁵, de même que la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**¹⁶ (également financé par l'industrie du tabac) se sont toutes opposées à l'interdiction du menthol.

« L'AQDA prétend représenter les dépanneurs, mais elle se soucie uniquement du sort des cigarettes au menthol, soit la seule saveur mise en marché par les grands cigarettiers, sans la moindre préoccupation pour tous les autres produits aromatisés¹⁷ vendus par les dépanneurs à travers le Québec. Selon nous, ce n'est pas une coïncidence. » En effet, comme bien d'autres initiatives, la campagne « Sauvons le menthol » de **l'AQDA** aurait été financée par l'industrie du tabac¹⁸.

« Ce qu'il est important de noter, c'est que l'AQDA entretient des liens étroits avec l'industrie du tabac¹⁹ et qu'elle refuse de dévoiler la proportion de son budget qui provient de cette dernière, même lorsqu'interrogée par des parlementaires²⁰ », précise **D^{re} Bois**. L'industrie du tabac s'est traditionnellement cachée derrière des groupes de façade pour s'opposer aux mesures de lutte contre le tabac²¹.

Courage politique

« La ministre a déposé un projet de loi robuste et a fait preuve de courage en interdisant la saveur choyée des grands cigarettiers. De toutes les saveurs qui se retrouvent dans les produits du tabac, c'est le menthol qui est la plus populaire chez les enfants et les adolescents²², en plus d'être la seule saveur offerte par les principaux fabricants de cigarettes. Si des groupes se battent autant pour protéger les cigarettes mentholées, c'est parce qu'ils savent que leur interdiction entraînera une baisse des ventes. Les jeunes, après tout, représentent la clientèle essentielle à la survie du commerce du tabac, » conclut **D^{re} Bois**.

Compléments d'information :

Consommation du menthol chez les jeunes

- Selon les données les plus récentes l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (2012-2013)²³, les cigarettes mentholées sont consommées par le tiers (31 %) des jeunes ayant fumé la cigarette dans le dernier mois²⁴. Chez les fumeurs quotidiens du Québec de la 3^e à la 5^e année du secondaire, c'est près de la moitié (47 %) d'entre eux qui consomment les cigarettes mentholées²⁵. Cette enquête est effectuée par le Centre Propel de l'Université de Waterloo qui est financé par Santé Canada et la Société canadienne du cancer. Cette équipe de chercheurs mène depuis plusieurs années une enquête pancanadienne concernant divers comportements à risque, dont les habitudes tabagiques. L'enquête sonde plus de 4 000 élèves au Québec, de la 6^e année du primaire à la 5^e du secondaire²⁶.
- Une autre enquête, celle de l'Institut de la Statistique du Québec, qui sonde (à intervalles moins réguliers) 5000 élèves du secondaire, a trouvé que « la proportion des élèves ayant fait usage de la cigarette au cours des 30 derniers jours au menthol s'élève à 26% chez les fumeurs de cigarette », pour tous les années du secondaire confondues.²⁷

Problèmes méthodologiques des « études mégots » de l'AQDA (ou de sa filiale canadienne l'ACDA)

- Ces études s'appuient sur la collecte anonyme de mégots de cigarettes à des endroits identifiés par l'AQDA elle-même²⁸ (non pas par les auteurs de l'étude). Puisque les sites ne sont pas choisis au hasard, **les échantillons ne sont pas représentatifs des cigarettes consommées par la population.** (Par exemple, une région comme Châteauguay, qui est proche d'une réserve, affichera une concentration élevée de contrebande, produisant ainsi un effet de grappe ou « *cluster effect* ». On ne peut donc pas extrapoler ce résultat à l'ensemble du Québec.)
- Cette dernière étude a recueilli 8 394 échantillons dans 65 sites, soit une moyenne de 124 par emplacement. Or, l'étude ne fournit ni le nombre d'échantillons ni les intervalles de confiance par emplacement. **La précision des estimations de pourcentage pour chaque région demeure inconnue.**
- L'étude assume que 80% des cigarettes fumées aux abords des écoles secondaires sont consommées par des élèves²⁹. La méthodologie établissant ce pourcentage n'est pas fournie (ou ne semble pas exister). Rappelons que **les employés des écoles sont tenus à fumer aux abords des terrains d'écoles.**
- Les études antérieures précisaient que les cigarettes provenant de l'étranger et les cigarettes de marques autochtones étaient considérées comme étant des cigarettes de contrebande, ce qui est vraisemblablement le cas pour cette dernière étude (le document ne fournit pas ces précisions). Si c'est le cas, **les cigarettes légalement achetées dans les boutiques hors taxes ou légalement importées par des touristes, ainsi que les marques autochtones légalement vendues à des personnes autochtones (qui résident ou non sur une réserve) sont faussement identifiées comme des cigarettes de contrebande.**
- Les résultats de l'étude s'appuieraient « sur le nombre de mégots de cigarettes de provenance légale, illicite et inconnue ». Or, **il n'y a aucune information dans la plus récente étude concernant la proportion de cigarettes de provenance « inconnue », ni la façon dont elles sont identifiées, ni la manière dont elles sont traitées. Les études antérieures estiment qu'elles représentent entre 10 et 20 % des mégots, ce qui est considérable.**
- **Notons aussi que ces études ne tiennent pas compte des mégots des petits cigares (auparavant appelés « les cigarettes brunes ») qui sont très populaires chez les jeunes.** Les produits autres que les cigarettes représentent une importante proportion des produits de tabac consommés par les jeunes. Par exemple, alors que le taux de consommation de la cigarette chez les jeunes du secondaire était de 6 % en 2013, le chiffre grimpe à plus de 12 % lorsqu'on tient compte des autres produits du tabac comme les petits cigares (qui peuvent aussi être au menthol)³⁰. Il est donc malavisé de tirer des conclusions sur l'usage du tabac (et des produits du tabac au menthol) par les jeunes en ne tenant compte que des mégots de cigarettes.

Études antérieures de l'AQDA/ACDA avec peu ou pas de valeur scientifique

- Les « études » de mégots de l'AQDA/ACDA ne sont pas les seules études qu'elle a commanditées qui ont fait l'objet de critiques par rapport à leur méthodologie. Par exemple en 2010, l'ACDA a commandité une étude qui prétendait démontrer que « la réduction des taxes excessives sur le tabac n'entraîne pas de hausse du tabagisme, même chez les jeunes ». ³¹ L'étude ³² a été vigoureusement critiquée par les économistes du Groupe d'Analyse, un cabinet en économie regroupant plus de 475 experts répartis en Amérique du Nord ³³. Un autre exemple est un sondage de 2009 commandité par l'ACDA qui était manifestement biaisé et dirigé ³⁴ et qui était accompagné par une analyse presque risible, tellement elle manquait de logique. ³⁵ Celui-ci prétendait également démontrer qu'une « baisse des taxes sur le tabac n'encouragerait pas les gens à fumer » ³⁶.
- L'ACDA avance souvent des propos malhonnêtes ou exagérés afin d'appuyer son opposition aux mesures antitabac. En 2012 par exemple, un document interne d'une multinationale du tabac montrait que l'ACDA véhiculait de fausses données visant à amplifier l'ampleur du problème de la contrebande. ³⁷ Autre exemple qui se répète année après année : l'exagération de l'impact de la contrebande sur les dépanneurs. ³⁸

Quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc., ont endossé les mesures réclamées par la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Fondée en 1996, les principaux objectifs de la Coalition incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

« Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec »



- ¹ Association québécoise des dépanneurs en alimentation, communiqué, 26 juillet 2015. <http://www.newswire.ca/fr/story/1575593/a-16-la-contrebande-de-tabac-persiste-et-surtout-revient-en-force-dans-plusieurs-ecoles-du-quebec>
- ² Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, *Bill 90, Tobacco Access Act*, consulté le 20 mai 2015; http://nslegislature.ca/legc/bills/62nd_2nd/1st_read/b090.htm
- ³ Assemblée législative de l'Ontario, *Projet de loi 45, Loi de 2014 pour des choix plus sains*, déposé le 24 novembre 2014; http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&Intranet=&BillID=3080
- ⁴ CBC, "Menthol tobacco ban announced by Alberta government", 31 mai 2015; <http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/menthol-tobacco-ban-announced-by-alberta-government-1.3094684>
- ⁵ Ministère de la Santé (Nouveau-Brunswick), « Modifications à la Loi sur les endroits sans fumée », 27 mai 2015; <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2015.05.0462.htm>
- ⁶ *The Guardian*, "P.E.I. banning flavoured tobacco", 9 juin 2015; <http://www.theguardian.pe.ca/News/Local/2015-06-09/article-4176476/P.E.I.-banning-flavoured-tobacco/1>
- ⁷ Les produits de contrebande représentaient un peu plus du tiers du marché en 2008, mais depuis que le gouvernement du Québec a commencé à mettre en place des mesures de lutte à la contrebande et à investir des ressources financières et humaines, le marché de la contrebande de cigarettes a progressivement diminué, et ce, malgré trois hausses de taxes sur le tabac (en novembre 2012, en janvier 2014 et en juin 2014). « Alors que la part de marché de la contrebande était estimée à près de 30 % en 2009, elle a diminué à 14 % en 2013, un niveau stable depuis 2011 et similaire à celui observé au début des années 2000. » **Finances Québec**, « Budget 2014-2015 : plan budgétaire », juin 2014, page A.48; <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- ⁸ Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Mythes et faits concernant l'interdiction du menthol », 7 mai 2015; http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_05_07_MythesEtRealites_InterdictionMenthol.pdf
- ⁹ Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué, « Avant, l'industrie du tabac participait à la contrebande; aujourd'hui, elle l'instrumentalise pour s'opposer aux mesures de contrôle du tabac », 28 mai 2015. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2015/PRSS_15_05_28_JourneeMondialeSansTabac_Contrebande.pdf
- ¹⁰ « L'industrie du tabac soutient en secret et ouvertement le commerce illégal [de cigarettes] en alimentant le marché en produits et en travaillant pour bloquer la mise en œuvre de mesures globales de contrôle du tabac, cela en essayant de faire croire aux gouvernements que toute nouvelle mesure législative, telles que les mises en garde de santé à base d'images et les augmentations de taxes, mènera à plus de commerce illicite. » **Organisation mondiale de la Santé**, 31 mai 2015. « Illegal Trade of Tobacco Products » http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/170994/1/WHO_NMH_PND_15.3_eng.pdf?ua=1
- ¹¹ AQDA, Site Web « Sauvons le menthol », <http://sauvonslementhol.ca/>
- ¹² <http://www.brossardeclair.ca/actualites/2015/6/10/des-proprietaires-de-depanneurs-veulent-sauver-un-produit-du-t.html> ; <http://www.nouvelleshebdo.com/Actualites/2015-06-13/article-4180193/Les-depanneurs-veulent-sauver-les-cigarettes-au-menthol/1> ; <http://www.letoledulac.com/photo/Sauvons-le-menthol-2889096> ; <http://www.lavantage.qc.ca/Actualites/Economie/2015-06-12/article-4180013/LAssociation-des-depanneurs-veut-sauver-le-tabac-au-menthol/1> ; http://quebec.radiox.com/emission/maurais_live/article/le_gouvernement_donne_le_menthol_aux_autochtones ; <http://cflx.qc.ca/radio/sauvonslementhol-ca-les-depanneurs-invitent-leurs-75-000-clients-de-menthol-a-dire-non-a-la-prohibition/>
- ¹³ Bloc note de l'AQDA observé dans de nombreux dépanneurs, juin 2015. http://cqct.qc.ca/images/2015/INDU_15_05_00_AQDA_BlocNoteDansDepanneurs_Menthol.jpg

- ¹⁴ **Imperial Tobacco**, « *Les amendements à la Loi sur le tabac du Québec : l'interdiction du menthol entache les bonnes intentions* », 6 mai 2015; <http://www.newswire.ca/fr/story/1531409/les-amendements-a-la-loi-sur-le-tabac-du-quebec-l-interdiction-du-menthol-entache-les-bonnes-intentions>
- ¹⁵ **Association québécoise des dépanneurs en alimentation**, « *"La prohibition du menthol : un cadeau inespéré aux contrebandiers"* – Michel Gadbois, AQDA », 6 mai 2015; <http://www.newswire.ca/fr/story/1530961/la-prohibition-du-menthol-un-cadeau-inespere-aux-contrebandiers-michel-gadbois-aqda>
- ¹⁶ **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**, « *Québec sait qu'interdire le menthol ouvre grand la porte à la contrebande et au crime organisé* », 5 mai 2015; <http://www.newswire.ca/fr/story/1530889/quebec-sait-qu-interdire-le-menthol-ouvre-grand-la-porte-a-la-contrebande-et-au-crime-organise>
- ¹⁷ Les autres produits aromatisés, comme les cigares, la shisha et le tabac sans fumée, sont importés et vendus par d'autres types d'entreprises.
- ¹⁸ « L'association a également mis sur pied une campagne 'sauvons le menthol', et M. Leroux confirme que l'industrie du tabac a été sollicitée pour du financement. » **Guy Leroux**, porte-parole de l'AQDA, selon « Une étude sur les mégots contestée », **La Presse**, 27 juillet 2015. <http://www.lapresse.ca/actualites/201507/26/01-4888298-une-etude-sur-les-megots-contestee.php>
- ¹⁹ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Qui est l'ACDA?* », 22 juin 2014; http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_06_22_QUI_ACDA.pdf
- ²⁰ Compilation de témoignages parlementaires comportant des questions en lien avec le financement de l'ACDA et de la CNCTC; http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_02_19_Temoignage_ACDA_CNCTC_Financement_Tabac.pdf
- ²¹ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Groupes façades au Québec* », 17 février 2015; http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_02_17_GroupesFacades_Qc.pdf
- ²² **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Une nouvelle étude démontre la nécessité d'inclure le menthol dans toute interdiction des saveurs ajoutées aux produits du tabac afin de protéger les jeunes* », 20 juin 2014; http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2014/PRSS_14_06_20_Etude_Menthol.pdf
- ²³ **Propel Center for Population Health Impact**, « *Usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves canadiens : données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2012-2013* », tableau 4, 10 septembre 2014. https://uwaterloo.ca/enquete-canadienne-sur-le-tabac-alcool-et-les-drogues-chez-les-eleves/sites/ca.enquete-canadienne-sur-le-tabac-alcool-et-les-drogues-chez-les-eleves/files/uploads/files/etj12_tabac_aromatises_20140910_2.pdf
- ²⁴ **Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo**, communication personnelle, 6 mai 2015; http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/STAT_15_05_06_Propel_Youth_GR9_11_DailySmokers_Menthol.pdf
- ²⁵ **Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo**, *Usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves canadiens : données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2012-2013*, Tableau 5, page 14, 10 septembre 2014. https://uwaterloo.ca/enquete-canadienne-sur-le-tabac-alcool-et-les-drogues-chez-les-eleves/sites/ca.enquete-canadienne-sur-le-tabac-alcool-et-les-drogues-chez-les-eleves/files/uploads/files/etj12_tabac_aromatises_20140910_2.pdf
- ²⁶ **Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo**, *Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ 2012-13) : guide de l'utilisateur des microdonnées*; https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/yss12_user_guide_en_v5_20131231.pdf
- ²⁷ **Institut de la statistique du Québec**. *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013*. p 46. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alcool-tabac-droque-jeu/tabac-alcool-droque-jeu-2013.pdf>
- ²⁸ « On pense qu'au moins 80 % des mégots proviennent des jeunes de ces écoles. La méthode est passablement solide », répond M. Venne, qui précise que c'est l'ACDA qui a sélectionné les écoles et non son entreprise. » **Jean-Simon Venne**, président de **Niric** (qui effectue ces études pour l'ACDA depuis 2009), selon « Les jeunes sont moins tentés par le menthol? », **Le Journal de Montréal**, 26 juillet 2015. <http://www.journaldemontreal.com/2015/07/25/les-jeunes-moins-tentes-par-le-menthol>
- ²⁹ « On pense qu'au moins 80 % des mégots proviennent des jeunes de ces écoles. La méthode est passablement solide », répond M. Venne », **Jean-Simon Venne**, président de **Niric** (qui effectue ces études pour l'ACDA depuis 2009), selon « Les jeunes sont moins tentés par le menthol? », **Le Journal de Montréal**, 26 juillet 2015. <http://www.journaldemontreal.com/2015/07/25/les-jeunes-moins-tentes-par-le-menthol>
- ³⁰ **Institut de la statistique du Québec**. *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013*, novembre 2014, figure 2.1 à la page 45; <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alcool-tabac-droque-jeu/tabac-alcool-droque-jeu-2013.pdf>
- ³¹ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Des économistes contredisent l'ACDA* », communiqué, 28 janvier 2010. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2010/PRSS_10_01_28_EtudeACDA.pdf
- ³² **Jean-François Ouellet** « L'Échec des politiques de taxation à combattre le tabagisme : Les résultats de l'enquête de Statistique Canada de 1994 ». http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUD_10_01_13_ACDA_HEC_Etude_Taxe_FRA.pdf
- ³³ **Lisa Pinheiro, Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Marc Van Audenrode**, Groupe d'Analyse, « *Impact des taxes sur le tabagisme - Critique de l'étude Ouellet* », 25 janvier 2010. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/GR_ANA_10_01_25_Impact_taxes.pdf
- ³⁴ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *L'AQDA / ACDA se base sur un sondage biaisé et dirigé* », communiqué, 8 juin 2009. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2009/PRSS_09_06_08_Replique_ACDA_GEN.pdf
- ³⁵ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Sondage de l'AQDA / ACDA : Quelques commentaires sur ce 'drôle' de sondage* », 8 juin 2009. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_06_08_Critique_Sondage_AQCA.pdf
- ³⁶ **Association canadienne des dépanneurs en alimentation**, « *Une baisse des taxes sur le tabac n'encouragerait pas les gens à fumer selon une majorité de Québécois* », communiqué, 2 juin 2009. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/INDU_09_06_01_ACDA_SondageLeger.pdf
- ³⁷ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Un document interne montre que l'ACDA amplifie faussement le problème de la contrebande* », 17 septembre 2012. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2012/PRSS_12_09_17_FaussesStatistiques_ACDA.pdf
- ³⁸ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, *L'ACDA exagère l'impact de la contrebande sur les dépanneurs* », 19 février 2015. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_02_19_ACDA_Fermeture_depanneurs.pdf